



PRÉFET DE LA CREUSE

Direction départementale des Territoires
de la Creuse

Guéret, le 2 juin 2020

Service Espace Rural, Risques et Environnement

Bureau Espace Rural et Milieux Terrestres

CONSULTATION DU PUBLIC

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Objet de l'arrêté soumis à la consultation du public :

Arrêté portant sur les conditions d'exécution du plan de chasse "cervidés" et du plan de gestion "sanglier" et relatif aux modalités et conditions de destruction des espèces indigènes ou non indigènes d'animaux classés susceptibles d'occasionner des dégâts dans l'ensemble des réserves des ACCA et AICA du département de la Creuse.

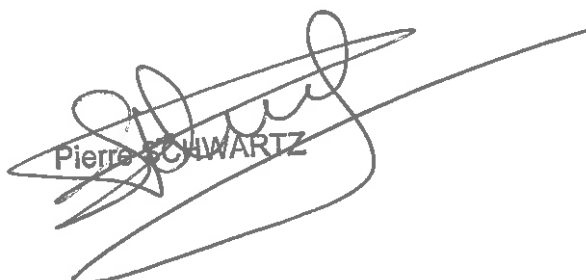
La participation du public relative au projet d'arrêté désigné ci-dessus a été organisée par voie électronique sur le site Internet des services de l'État.

La mise en ligne est intervenue du 12 mai 2020 au 1^{er} juin 2020.

Aucune remarque n'a été formulée pour ce projet d'arrêté.

L'arrêté est consultable sur ce site sous la rubrique Politiques publiques > Environnement > Chasse > Informations.

Le Directeur départemental,



Pierre SCHWARTZ

Direction départementale des territoires de la Creuse
Cité administrative
BP 147
23003 Guéret Cedex
Tel : 05.55.51.59.00 – Fax : 05.55.61.20.21
Courriel : ddt@creuse.gouv.fr